

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de
LA VERRIERE
Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet

N° 2026-017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 26 mars 2026	Date d'affichage 26 mars 2026	Séance du 1er avril 2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 24 29
-------------------------------------	----------------------------------	-----------------------------	---

OBJET : Dissolution de la caisse des écoles au 31/12/2025 et reprise de ses résultats dans le budget principal de la commune

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le 1er avril à 19h07, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 26 mars deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 24

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - MEY Darivath PASCOAL Mariana - DIALLO Maye - BROCHADO Françoise - PERON Thomas - LABROUSSE Sabrina - RIVIERE Patrick - BAC Christine - STAILI Abdella - SELBONNE Céline - RICHARD Maxime - GESBERT Gaël - MAES Naïma - DURAND Edgar - RELIFOX Monique -- BELKIYAOU Wassim -- MOUSSA Ali - SOULI Rachel - DAHAMNI Abdelkader - Hicham BOUBETRA

Absent(e)s représenté(e)s :

Madame Fydia CHIAKH - pouvoir à Monsieur Fouzi MOUSSA
Madame ROUSSEL - pouvoir à Edwige ROUSSEAU
Madame Nathalie RAOUL - pouvoir à Ludovic RAOUL
Madame Christelle PETTE - pouvoir à Nicolas DAINVILLE
Monsieur Pierre GERBOUIN - pouvoir à Hicham BOUBETRA

Absent(e)s excusé(e)s :

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur BELKIYAOU Wassim en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260401-2026-017-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Objet : Dissolution de la caisse des écoles au 31/12/2025 et reprise de ses résultats dans le budget principal de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L212-10 alinéa 3 du Code de l'Education nationale ;

Vu la délibération n°2022-108 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022 approuvant la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles de La Verrière, du transfert de ses activités et charges budgétaires à la Commune et au CCAS de La Verrière à compter du 01/01/2023 et du futur transfert de son actif, de son passif et de son solde de trésorerie au budget de la Commune à sa clôture ;

Considérant que le dernier acte réalisé par la Caisse des Ecoles est le vote du compte administratif de 2022 et qu'il n'y a plus de vote de budget depuis le 1er janvier 2023 ;

Considérant que le compte de gestion 2025 de la Caisse des Ecoles, établi par le comptable public, atteste d'un excédent de fonctionnement de 63 063,39 € ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : décide la dissolution juridique et comptable de la Caisse des Ecoles à compter du 1^{er} janvier 2026 au regard de l'absence d'activité et de mouvement financier depuis plus de 3 ans ;

Article 2 : décide de reprendre l'excédent de fonctionnement d'un montant de 63 063,39 € dans le budget primitif de 2026 de la Ville au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement » ;

Article 3 : autorise le comptable à passer les écritures comptables de dissolution du budget CDE 51600 sur l'exercice 2026 ;

Article 4 : autorise le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les documents utiles à la dissolution de la Caisse des Ecoles de La Verrière et à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE A LA MAJORITE

DE 24 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE (Madame SOULI et Messieurs MOUSSA, DAHAMNI, BOUBETRA et GERBOUIN) 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 01 avril 2026



Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260401-2026-017-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026